

- Toute l'actualité infirmière avec Actusoins - <http://www.actusoins.com> -

Sécurité sociale : de nouvelles économies sur les dépenses de santé prévues en 2016

Posted By *Malika Surbled* On 17 novembre 2015 @ 15 h 26 min In En Bref | [Comments Disabled](#)

Le Sénat a achevé l'examen des articles du projet de loi de financement de la sécurité sociale vendredi dernier. Alors que les 4 parties du texte ont été adoptées, un vote solennel est organisé cet après-midi. Objectif principal de la loi : ramener le trou de la sécurité sociale à 9,7 milliards d'euros.

L'Assemblée Nationale avait adopté en première lecture, le 27 Octobre dernier, le projet de loi de financement de la sécurité sociale, déterminant ainsi le budget pour 2016. Cet après-midi, après avoir ajouté des amendements au texte, c'est le Sénat qui votera.



Le budget doit permettre de ramener "le trou de la sécu" à 9,7 milliards d'euros par de nouvelles économies sur les dépenses de santé. "Le déficit de la Sécurité Sociale passera l'année prochaine sous la barre des 10 milliards : c'est moitié moins qu'à la fin du quinquennat précédent. Nous pouvons en être fiers" s'était félicité Marisol Touraine après le vote à l'Assemblée Nationale.

Un budget remis en question

"En ce qui concerne la sécurité sociale, le gouvernement a choisi de contraindre la croissance des dépenses maladie à un niveau historiquement bas. Cela ne peut que produire des effets néfastes en terme de qualité des soins et de service rendu aux usagers. Par ailleurs, une disposition de PLFSS (Projet de loi de financement de la sécurité sociale) suscite de grandes inquiétudes en rendant possible la mutualisation d'activités dans les organismes de Sécu. Cela autoriserait les fusions de caisses et, in fine, la disparition de nombreux organismes sociaux de proximité" explique Jocelyne Marmande, secrétaire confédérale de FO, sur [le blog du syndicat](#).

Pour maîtriser les coûts, la loi prévoit notamment d'améliorer l'efficacité des dépenses hospitalières et d'accentuer le virage ambulatoire, de favoriser le développement des génériques, et de lutter contre les actes "inutiles et redondants".

Parmi les dispositions nouvelles introduites dans le texte par les Sénateurs, **figure une poursuite de l'âge légal de la retraite au-delà de 2017, afin d'atteindre 63 ans** pour les générations nées à partir de 1957. Les sénateurs ont aussi instauré **trois jours de carence dans la fonction publique hospitalière afin d'améliorer la maîtrise des dépenses de personnel des établissements publics de santé et de lutter contre l'absentéisme**. A noter que pour être appliquées, ces mesures, initiées par la majorité de

droite, devront être approuvées par l'Assemblée nationale en 2 e lecture, ce qui est fortement improbable.

Les Sénateurs ont par ailleurs supprimé du texte initial l'abaissement du seuil d'assujettissement aux cotisations sociales à 193 000 € (au lieu de 380 000 € actuellement) pour les indemnités de rupture ("parachutes dorés", "retraites chapeau"). La commission des affaires sociales, à l'origine de l'amendement, estime en effet que ces indemnités sont destinées à compenser un préjudice et ne peuvent être considérées comme des salaires.

Les mesures phares, issues du premier texte

La protection Universelle maladie (Puma), fait partie des réformes majeures proposées dans le texte initial. Elle a été approuvée par l'Assemblée Nationale et par le Sénat. Elle doit permettre, selon le gouvernement, de simplifier les démarches, notamment en cas de déménagement ou de divorce. Elle fait également de la résidence en France, l'unique critère nécessaire pour être affilié à l'Assurance-Maladie, quelle que soit l'évolution du statut professionnel de l'assuré.

La loi prévoit aussi l'accès favorisé pour des populations en difficulté à une complémentaire santé, ou encore des mesures pour faciliter l'accès à la contraception des mineurs.

Rédaction Actusoins



Article printed from Toute l'actualité infirmière avec Actusoins: <http://www.actusoins.com>

URL to article: <http://www.actusoins.com/268420/secureite-sociale-de-nouvelles-economies-sur-les-depenses-de-sante-prevues-en-2016.html>

Copyright © 2010 Actusoins. Tous droits réservés